



Compte rendu sommaire valant publication
Publication dans la huitaine
Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Affichage sommaire

Séance du 03 novembre 2022

PRÉSENTS : M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, M CLÉMENT Philippe, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M COLLON Olivier, Mme CHAIGNE Isabelle, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, M FRÈRE Fabrice, Mme GUESNE Lydie, M CADOUX Claude.

EXCUSÉES : Mme CHAUVEAU Cécile

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

Il est décidé de reporter la délibération sur les tarifs de la salle du Chaillot à un conseil municipal ultérieur.

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2022	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires/mandatement pour participation à la mise en concurrence	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Subvention à l'Association Amicale des pêcheurs	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Remboursement de l'entretien de la parcelle F n°0982	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Choix de l'architecte pour l'étude de l'aire sportive couverte	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Remboursement anticipé emprunt CRCA boulangerie	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Validation du projet d'aménagement du bourg	Unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

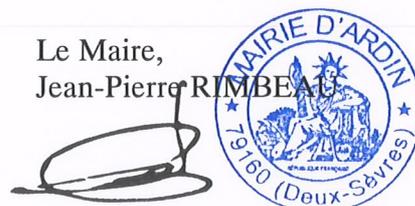
Questions diverses :

- ✚ Projet éolien : suite à la réunion avec le CRER sur le projet éolien qui a eu lieu en octobre dernier, Messieurs Collon et Cadoux ont informé le conseil municipal que ce projet est celui dont il était question en 2017 et qui revient à l'ordre du jour, pour l'instant il n'y a pas de grande avancé sur ce projet. Une nouvelle réunion est prévue fin novembre.
- ✚ Illuminations de Noël: les illuminations sont maintenues dans l'immédiat, cependant la période est réduite, les plages horaires aussi. Des ajustements pourront se faire en cas de coupure. De plus il est demandé à M Collon de chiffrer la consommation des guirlandes lumineuses.
- ✚ Boulangerie : l'entreprise a annoncé qu'elle fermerait ses portes à la fin de l'année 2022. M Le Maire propose de faire un audit du matériel en vente afin de voir si une proposition de reprise serait possible
- ✚ Arbres morts fontaine de Jubert : M Philippe Briffaud informe le conseil municipal que les arbres morts ont été marqués et bientôt coupés et demandent si il est possible d'en faire don à ceux qui les ont coupé.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Ardin, le 03 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 03 novembre 2022 est consultable en mairie.